

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	15 (1870)
Heft:	2
Artikel:	Fragments : par le général Dufour : projet d'un rassemblement général des cadres de l'armée
Autor:	Dufour, G.-H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-332336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 2.

Lausanne, le 19 Janvier 1870.

XV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments (par le général Dufour). — Manœuvres de l'armée autrichienne à Bruck. — Nouvelles et chronique.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Reconnaissance de la vallée du Rhône, par M. le colonel C. Borgeaud (*suite*). — Message du Conseil fédéral sur l'armement de la cavalerie. — Actes officiels.

FRAGMENTS. (¹)

PROJET D'UN RASSEMBLEMENT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE.

Dès le mois de février 1831, les états-majors divisionnaires et la moitié des états-majors de brigade étaient sur pied pour préparer, sous la direction du grand état-major général, les moyens de défense de la Suisse. Le colonel Dufour exerçait, à cette époque, les fonctions de chef d'état-major. Il mit tous ses soins à l'organisation de l'armée dans toutes les branches et à sa répartition éventuelle en vue d'événements possibles. Il ordonna des reconnaissances de tous les passages de frontières, créa des hôpitaux, pourvut aux approvisionnements, fit exécuter des fortifications sur plusieurs points, demanda aux divisionnaires des plans de défense des parties de territoire qui leur étaient assignées, etc., etc. Il lui sembla que le complément indispensable était la réunion et l'instruction des cadres de toute l'armée ; il y attachait une grande importance. Il en fit la proposition au général en chef, monsieur Guiger de Prangins, et lui remit le mémoire suivant qui contenait le développement de ses idées à ce sujet. L'approbation du général était nécessaire pour l'exécution non seulement de ce projet mais de toute chose, et, le général devait en référer à la Diète pour les objets qui entraînaient de grandes dépenses. Il n'avait pas alors la latitude qu'il a eue depuis.

Mémoire.

PRÉLIMINAIRES. — Les avantages d'un rassemblement qui permettrait de donner en peu de temps, à l'armée fédérale, une instruction uniforme et suffisante pour les parties du service que nos troupes connaissaient à peine, ces avantages, disons-nous, sont trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les développer.

Si l'on songe à l'extrême importance qu'il y aurait à ne pas arriver sans préparation à une mise sur pied effective de l'armée, à s'assurer d'avance de toutes les dispositions nécessaires pour l'or-

(¹) Voir n° 24 de 1869.

dre et la régularité du service, à éprouver enfin tous les rouages de cette vaste machine avant d'être obligé de la mettre en mouvement pour la défense de notre territoire, on conviendra sans doute que le projet d'un pareil rassemblement mérite bien une sérieuse considération, dût son exécution entraîner quelques sacrifices.

BASES DU PROJET. — Le but principal du projet que nous allons développer, serait: l'instruction théorique et pratique des cadres de l'armée pour les trois branches de service qui leur sont le moins familières et qui, cependant, exigent impérieusement l'ordre et la régularité. Ces trois branches sont: le service de campagne, le service intérieur et le service de l'administration. Il s'agit d'atteindre ce but dans le moindre espace de temps et avec le moins de dépense possible, sans rien sacrifier toutefois des résultats qu'on veut obtenir. Il vaudrait mieux ne rien faire que d'avoir recours à des demi-mesures; une instruction trop imparfaite serait plus nuisible qu'utile et on l'achèterait, à coup sûr, trop cher; tandis qu'on ne saurait faire trop de sacrifices en vue des avantages qui résulteraient d'une exécution complète du projet.

Pour obtenir ces avantages, il serait indispensable de réunir au complet, d'une part, tous les éléments du personnel pour le service intérieur et administratif; d'autre part, un nombre suffisant de troupes pour que les cadres d'officiers et de sous-officiers pussent faire une application réelle du service auquel ils seraient appelés en temps de guerre. Il faudrait que les corps fussent rassemblés et mis en cantonnement, que tous les services fussent organisés en réalité, que les rapports s'établissent d'une manière active entre les états-majors de bataillons, de brigades, de divisions et le grand état-major général; il faudrait, en un mot, mettre en jeu tous les ressorts organiques de l'armée, afin que chacun comprenne bien la place qu'il occupe dans l'ensemble, le rôle qu'il a à jouer, et les devoirs dont il se trouve chargé.

Il serait assurément à désirer, pour arriver à l'uniformité complète dans l'instruction, que l'on pût réunir en un seul et même point, tous les cadres de l'armée, mais un tel projet consommerait en marches inutiles trop de temps et d'argent. On peut arriver à un degré suffisant d'uniformité par des moyens plus en accord avec nos ressources. Au lieu d'un rassemblement complet, il paraît plus avantageux de réunir simultanément les cadres dans les cinq divisions déjà organisées pour les mesures préparatoires de défense, en apportant les modifications nécessaires pour épargner aux contingents cantonaux des marches lointaines et inutiles. Il sera parlé plus bas de ces modifications.

Pour suppléer à ce que ce plan pourrait avoir de défectueux sous le rapport de l'uniformité d'instruction, on proposerait de réunir préalablement dans des écoles centrales, trois officiers de

chaque bataillon qui représentent les trois branches du service que l'instruction aurait pour objet, savoir: un officier commandant pour le service de campagne, l'adjudant-major pour le service intérieur et le quartier-maître pour l'administration. Ces officiers suivraient un cours théorique complet donné par de bons instructeurs et serviraient ensuite de moniteurs dans leurs bataillons respectifs, quand ceux-ci seraient, à leur tour, appelés au rassemblement.

Pour 74 bataillons (¹), qui composent l'armée, cela ferait 222 officiers. Il faudrait donner les leçons dans les deux langues; cela nécessiterait trois instructeurs et trois répétiteurs. On estime que dix jours d'instruction et six jours de route en moyenne, en tout seize jours, suffiraient pour ces cours préparatoires.

Dès qu'on aurait, ainsi, assuré l'uniformité de l'instruction, on appellerait sans retard les cadres de l'armée dans les proportions suivantes:

1^o Tous les officiers et les sous-officiers nécessaires au service intérieur et d'administration au complet.

2^o La moitié des autres officiers des compagnies, le lieutenant pouvant, au besoin, remplacer le capitaine, comme le major peut remplacer le commandant aux écoles théoriques de préparation.

3^o Les trois-cinquièmes des sergents et des caporaux.

4^o Le tiers des simples soldats.

La durée de l'instruction devrait comprendre 14 jours pleins, temps nécessaire pour arriver à un résultat vraiment utile. Il faut y ajouter une moyenne de six jours de marche pour l'aller et le retour des troupes. En tout 20 jours. Il faudrait, pour diminuer les frais de route, apporter quelques modifications à l'ordre fixé pour la formation éventuelle des cinq divisions composant l'armée, et rapprocher du centre leur lieu de rassemblement (¹). Un tableau particulier fera connaître ces modifications.

Un calcul, basé sur les données fournies par le commissariat, fait monter à 19000 fr. (ancienne monnaie) soit 28500 fr. de France, le coût de l'école préparatoire seule, et environ 900,000 fr. de France l'ensemble du projet.

Mettons un million pour subvenir à toutes les chances d'augmentation.

EXÉCUTION. — Dans l'exécution, il ne serait point nécessaire d'appeler tous les bataillons à la fois, non plus que les compagnies de carabiniers et de cavalerie (l'artillerie restant en dehors). Au contraire, il y aurait beaucoup de convenance à ne les appeler au camp que par parties. On appellerait, par exemple, un cin-

(¹) Il ne s'agissait que de l'élite; la réserve a été comprise plus tard dans l'armée.

(²) Toute la Suisse avait été partagée en 5 divisions territoriales assignées aux divisions de l'armée dans l'attente des événements.

quième du tout à la première école où les officiers d'état-major, de tout grade, actuellement sur pied, se formeraient au service qui les concerne; les rapports entre les différentes branches de l'administration militaire se régleraient; on éviterait la confusion inséparable d'une première mise sur pied; en un mot, on engènerait la machine pour en faire, en quelque sorte, l'essai avant de la mettre en mouvement.

Après cette première réunion, on appellerait la moitié des cadres restants, c'est-à-dire les deux cinquièmes du tout; et après ceux-ci, les deux derniers cinquièmes. L'instruction de la totalité des cadres s'accomplirait donc en trois reprises, comprenant ensemble 48 jours, plus deux jours nécessaires, dans les intervalles, pour les remplacements des bataillons. En tout 50 jours de durée pour les rassemblements successifs.

Si les événements nous surprennent au milieu de l'instruction, il n'y aura pas grand mal, car 1^o tous les bataillons auront dans leur intérieur trois hommes pour diriger les officiers dans les trois branches de service; 2^o un certain nombre de ces bataillons seront déjà formés; 3^o ce qui est le plus essentiel, les commandants de division et de brigade, les commissaires et tous les états-majors seront parfaitement au fait de leur service et des rapports qui doivent exister, soit entr'eux, soit avec le grand état-major général.

L'école, telle qu'on la propose, est sans contredit, la plus complète qu'on puisse imaginer; elle vaudrait une campagne pour tous ceux qui y auraient pris part et procurerait, sous le point de vue militaire, des avantages incontestables à notre pays. N'oublions pas que ce qui manque à nos troupes, tant officiers que soldats, c'est la pratique; notre école y supplée autant que possible. Les dépenses qu'elle nécessite sont certainement considérables; mais indépendamment des avantages que nous venons de signaler, elle nous procurerait encore celui de prouver à l'Europe qu'aucun sacrifice ne nous coûte quand il s'agit de nous mettre en état de faire respecter la neutralité qui est notre existence politique.

RÉPARTITION. — Voici la répartition des troupes qui paraît convenable. On pourra cependant en adopter une autre sans que le système soit changé...

Tableau.

Dans la première école, qui est moins nombreuse, on ne fera que deux brigades par division; mais les commandants de brigade feront les états à double et commanderont à tour de rôle.....

Les carabiniers et les compagnies de cavalerie seront répartis aussi également que possible. Il sera dressé pour cela un état spécial de répartition.

Avril 1831.

NOTA. — Ce projet complet n'a pas été adopté par la Diète, parce que l'orage semblait se dissiper ; elle a reculé devant une dépense qui ne lui paraissait plus nécessaire.

Projet restreint de rassemblement des cadres de l'armée.

Quelque temps après le rejet du premier projet de rassemblement des cadres, le général crut devoir, pour couvrir sa responsabilité, en présenter un second plus restreint et par conséquent, moins coûteux. Le chef de l'état-major général fut chargé de la rédaction de ce second mémoire comme il l'avait été de celle du premier. Il était ainsi conçu :

« Rien ne peut remplacer l'expérience pour former les officiers de tout grade et les sous-officiers en service militaire. Les règlements, quelque bons qu'on les suppose, ne suppléent qu'imparfaitement au défaut d'expérience. On ne les connaît jamais bien, si on ne les a pas mis en pratique, et ces règlements eux-mêmes, pour être reconnus bons, ont besoin d'être éprouvés par l'usage.

Ce sont ces considérations qui avaient engagé le général en chef à proposer le rassemblement de tous les cadres de l'armée comme un moyen d'instruction pour les officiers et les sous-officiers, d'épreuve pour nos règlements, et d'essai des différents rouages de notre machine militaire.

La haute Diète n'ayant point adopté le projet dans son entier, et en ayant demandé un plus restreint, c'est de ce nouveau projet qu'il s'agit ici.

On n'a point contesté les avantages du rassemblement des cadres, ils sont trop évidents pour ne pas frapper tous les yeux. Ce sont des raisons d'économie qui ont fait écarter cette idée. On pourrait donc, sans autre modification, se contenter de réunir le premier contingent⁽¹⁾, ce qui réduirait la dépense à peu près à moitié. Nous obtiendrions ainsi les résultats désirés pour la partie de l'armée qui a le plus de chances d'être appelée ; et si toute l'armée devait être mise sur pied, le soin qu'on a pris dans son organisation, de composer les brigades de premier et de second contingent, ferait que partout il se trouverait des officiers instruits à côté de ceux qui ne le sont pas, et les premiers pourraient diriger les seconds. Au bout de peu de temps, l'expérience des uns serait acquise aux autres, et nous pourrions espérer encore d'éviter les désordres qui sont à craindre dans une troupe dont les officiers et les soldats sont également neufs.

⁽¹⁾ L'élite était alors partagée en deux contingents. Le premier devant être appelé avant le second, en cas de nécessité. On les a postérieurement fondus ensemble.

Il ne faut pas croire qu'on arriverait à peu près au même résultat, en rassemblant une fraction plus petite des cadres pour diminuer encore plus la dépense. Si la proportion entre ceux qui auront reçu de l'instruction et les autres, est trop faible, l'influence des premiers ne se fera sentir qu'imparfaitement et ne pourra s'étendre qu'à la longue. Le résultat ne sera plus en proportion du sacrifice. On serait d'ailleurs assez embarrassé de désigner les bataillons qui devraient prendre part à ce rassemblement partiel.

Si donc la Diète croyait que le rassemblement de la moitié des cadres fût encore trop dispendieux, nous renoncerions complètement à ce moyen d'instruction pratique, pour nous rabattre sur une instruction purement théorique ayant pour objet le service de campagne, le service intérieur — les diverses branches du service administratif.

On se bornait, dans le premier projet, pour ce qui concerne la théorie, à une école préparatoire où l'on appelait seulement trois officiers par bataillon. On pensait avec raison que les capitaines des compagnies de carabiniers et de cavalerie, se trouvant ensuite cantonnés dans le voisinage des officiers qui auraient pris part à cette instruction, en recevraient les directions nécessaires pour se mettre au fait du service, et que, par conséquent, on pouvait se dispenser de les appeler à cette école préparatoire. Maintenant, qu'on ne peut plus compter sur cette ressource et que l'application ne suivra pas immédiatement la théorie, il a fallu faire, pour les compagnies isolées, ce que nous faisons pour les bataillons.

Cette extension du premier projet, en ce qui concerne la partie théorique, et qui a pour objet de rendre l'enseignement plus généralement profitable, n'est pas la seule qu'il ait reçue. Au lieu de dix jours d'instruction, nous en avons mis douze, nous avons appelé, en outre des trois officiers par bataillon dont il est question dans le premier projet, les adjudants sous-officiers, comme étant chargés d'une partie importante du service. Tous les commissaires et les aspirants au commissariat suivront aussi cette école, et resteront huit jours de plus pour étudier ce qui les concerne plus particulièrement. Indépendamment de cela, on a encore pris en considération le service si intéressant, et jusqu'à présent si négligé, des officiers de santé.

Donnons maintenant quelques détails sur ces différentes parties du nouveau projet.

§ 1. *École pour l'infanterie et la cavalerie.*

On appellerait à cette école: 1^o pour chaque bataillon, le commandant ou le major, le quartier-maître, l'aide-major et l'adju-

dant ; 2^o des capitaines ou premiers lieutenants des compagnies de carabiniers et de cavalerie ; 3^o les adjudants de division et de brigade ; 4^o les officiers et les aspirants du commissariat. Le total des personnes appelées serait, d'après nos états, de 420 y compris les instructeurs et les sous-instructeurs. Un aussi grand nombre ne pourrait être réuni que bien difficilement dans une seule ville. On propose donc de les réunir dans deux endroits choisis de manière à diminuer, autant que possible, les distances et par conséquent les frais de route qui entrent pour beaucoup dans la dépense. Les villes de Morat et de Winterthur ont paru réunir ces avantages. Il faudra seulement s'assurer qu'elles peuvent donner assez de logements pour le personnel et des salles convenables pour les cours.

Ces cours seront au nombre de 3 qui se donneront dans la matinée, à des heures différentes ; le premier sera pour le service de campagne, le second pour le service intérieur, le troisième sur la comptabilité et les rapports des corps avec le commissariat. La manière de régler l'emploi du temps et de distribuer les leçons sera discutée avec les instructeurs qu'on réunira à cet effet.

Les intervalles des leçons seront consacrés aux éclaircissements et explications que les instructeurs pourront donner aux officiers qui les demanderont.

Dans les après-midi, les commissaires et les quartiers-maîtres dresseront des modèles de comptabilité d'après des suppositions données ; et les autres officiers se rendront sur le terrain, pour y mettre en pratique, autant que leur petit nombre pourra le permettre, les leçons du matin. C'en sera en quelque sorte la répétition et le développement.

Détails.....

Il faudra, pour cet enseignement, un instructeur en chef, pris parmi les colonels fédéraux qui aura la direction et l'inspection du tout ; trois lieutenants-colonels instructeurs et trois capitaines sous-instructeurs. Plus un quartier-maître et un adjoint pour la comptabilité de l'école.

Les mêmes instructeurs, après avoir donné leurs cours dans une des deux villes, se transporteront dans l'autre, à huit ou dix jours d'intervalle, pour y recommencer leurs enseignements d'après la même marche.

Détails.....

§ 2 *École du commissariat.*

Ainsi qu'il a été dit, les officiers du commissariat et les aspirants à cette branche, suivront, avec les quartiers-maîtres des bataillons,

le cours théorique d'administration. Mais cela ne suffirait pas pour eux. Il faudra donc les retenir dix jours de plus pour s'occuper plus spécialement de tout ce qui concerne leur service dans les différentes branches.

Détails

Ce n'était pas assez de penser aux commissaires de l'armée, il fallait encore porter son attention sur les commissaires cantonaux. Les rapports de ces derniers avec l'armée sont d'une telle importance qu'il ne faut rien négliger pour les bien déterminer et assurer. On doit instruire chacun de ce qu'il aurait à faire dans des circonstances données, et notamment lorsqu'elles exigerait un rassemblement de troupes prompt et nombreux dans le même canton; car c'est alors que le désordre et la confusion peuvent s'introduire, et l'on sait ce qu'il en résulterait dans des milices. Nous devons tout faire pour éviter cela.

Nous ne pouvons pas appeler les commissaires cantonaux à une école proprement dite, puisqu'ils n'ont pas d'ordres à recevoir de l'autorité militaire fédérale. Mais ils se rendront certainement à l'invitation d'assister à des conférences que l'instructeur pour la branche du commissariat aurait avec eux dans des localités qu'on leur assignerait et qui ne seraient pas trop éloignées. Dans une conférence, aussi bien et mieux peut-être que dans un cours régulier, les difficultés pourront être levées et le règlement éclairci dans tout ce qu'il peut avoir d'obscur.

Les conférences auront lieu après que les écoles auront été fermées; elles seront de trois ou quatre jours. Les commissaires cantonaux ne recevront pas de solde; ils seront seulement indemnisés de leurs frais de voyage. Ceci étant entendu seulement en ce qui concerne la caisse fédérale, les cantons restant maîtres d'accorder à leurs ressortissants telle indemnité qu'ils jugeraient nécessaire ou convenable.

§ 3. *École pour les officiers de santé.*

Jusqu'à cette année il a été fait très peu de chose pour le service de santé, en général, et l'on n'a encore rien fait pour l'instruction spéciale du personnel en ce qui concerne son service à l'armée. Les connaissances scientifiques et chirurgicales ne manquent heureusement pas à nos officiers de santé; mais, dans le nombre, il y en a bien peu qui aient acquis une entière connaissance du règlement qui les concerne et des fonctions qu'ils auraient à remplir à l'armée. La petite expérience que nous avons faite dans le mois de mars, lorsque nous avons appelé trois bataillons en activité de

service, nous a prouvé combien ces deux genres de connaissances sont différents.

Les irrégularités dans le service de santé peuvent avoir de fâcheuses conséquences. Il est de notre devoir de les prévenir autant que possible. Toute l'armée est intéressée à ce que les officiers de santé, à qui tant de soins doivent être confiés, soient parfaitement au fait de leur service et connaissent bien les rapports qui doivent exister entre eux et les chefs de corps.

Si on paraissait oublier ce service, quand on s'occupe des autres, ce serait donner à croire que ce qui a rapport à la santé et au bien-être des soldats ne touche que médiocrement les chefs de l'armée.

L'école en question se fera successivement dans quatre localités différentes. On y appellera : 1^o les six chirurgiens en chef des divisions ; 2^o les chirurgiens des ambulances ; 3^o les chirurgiens-majors des bataillons ; 4^o les chirurgiens des compagnies d'artillerie ; 5^o la moitié des aides-chirurgiens ; 6^o une partie des infirmiers.

Les chirurgiens-majors étant ceux qui cesseront le plus tôt, en raison de leur âge, de faire partie de l'armée, on n'a pas dû les appeler seuls ; on a pensé aussi à ceux qui sont naturellement appelés à les remplacer.

La moitié des aides-chirurgiens doit, d'après le projet, suivre l'école ; ils instruiront l'autre moitié. L'économie se trouve ainsi conciliée avec la nécessité de pourvoir aux besoins futurs de l'armée.

La moitié des infirmiers seront appelés pour faire le service des sections d'ambulance et prendre connaissance de leur matériel. Ceux-ci également instruiront les autres dans le cas d'une mise sur pied.

Les lieux de réunion pourraient être Zug, Rapperschwil ou Utznach, Langenthal ou Olten et Yverdon.

La durée de l'école sera de six jours pour chaque arrondissement.

Dans l'intervalle d'une station à l'autre le médecin en chef de l'armée, accompagné d'un des chirurgiens de division, ferait l'inspection du matériel des hôpitaux qui se trouveraient dans l'arrondissement qu'il occupe. Il visitera les emplacements qui ont été désignés par le chef d'état-major pour les hôpitaux militaires.

L'instruction roulerait sur le règlement actuel pour le service de santé.

Il y a une foule de fausses interprétations et de malentendus qu'il faut rectifier et éclaircir; de même qu'il y a des lacunes qu'il est essentiel de remplir. On ferait bien comprendre quelles sont nos ressources dans les ambulances organisées; quelles sont celles qu'il faut tirer du pays; les premières ne pouvant pas toujours suffire.

Le but secondaire, mais également essentiel de cette école, serait pour le médecin en chef, de faire connaissance avec le personnel sanitaire et d'apprécier les capacités diverses de chacun; et pour les officiers de santé entr'eux d'établir un esprit de corps et des rapports mutuels très profitables à l'ensemble du service.

Les infirmiers seraient exercés à emballer et déballer les caisses d'ambulance, ce qui exige beaucoup de soin et d'habitude; à décharger et charger les voitures; à installer un hôpital temporaire, etc. On tâcherait en outre de leur donner quelques notions pratiques sur le service d'hôpital auquel ils seraient appelés.

Telles sont les parties sur lesquelles roulerait principalement l'instruction, sans préjudice de ce que le médecin en chef pourrait encore y faire entrer.

La dépense nécessitée par ces trois écoles extraordinaires n'allait pas au-delà de 100,000 fr. de France.

La Diète n'accepta pas ce projet ainsi réduit, et se borra à autoriser la réunion des cadres de l'artillerie qui lui était subordonnément demandée à défaut du reste. La nécessité en fut généralement sentie. Cette réunion a eu lieu à Thun, la même année 1831, sous la direction du chef de l'arme, monsieur le colonel Hirzel.

(*A suivre.*)

MANŒUVRES DE L'ARMÉE AUTRICHIENNE A BRUCK.

Nous empruntons à la *France militaire* l'extrait suivant du rapport adressé par le feld-zeugmeister baron Maroicic, sur les grandes manœuvres qui ont été exécutées au camp de Bruck dans le courant du mois d'août dernier.

COMPOSITION DES TROUPES. — Le corps réuni à Bruck se composait de deux divisions d'armée, comprenant: 4 bataillons de chasseurs; 8 régiments d'infanterie à trois bataillons; 4 régiments de cavalerie à six escadrons; 24 batteries de paix à quatre pièces, soit 96 canons en tout; 2 compagnies du génie; 2 compagnies de pionniers; des détachements d'infirmiers, du train des équipages et de télégraphistes.